



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 12 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 6 novembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme ZUCCARELLI à M. VOGLIMACCI, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, Mme PILLOTTI à Mme GUERRINI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181112-2018_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2018

Affichage : 15/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 12 novembre 2018
Délibération N°2018/238

Décision modificative N°2/2018- Budget principal Ville

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'année 2018. Ce projet de décision modificative a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif et de la décision modificative n°1, pour tenir compte :

- de la projection de la consommation finale effective des crédits ;
- des événements de toute nature intervenus en cours d'année ;
- des nouveaux engagements décidés par l'équipe municipale.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières notifiées à ce jour et aux besoins effectifs des services.

Ce projet de décision modificative n° 2 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	1 644 498.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	989 576.00
Total décision modificative n°2	2 634 074.00

Hors mouvement d'ordre, les propositions nouvelles s'établissent à 1 650 498 €.

I - En section fonctionnement les inscriptions nouvelles concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap.011	Charges à Caractère général	773 492.00	Chap. 70	Produits des services	203 970.00
Chap.012	Charges de personnel	- 654 600.00	Chap. 73	Impôts et taxes	325 519.00
Chap.014	Atténuations des produits	0.00	Chap. 74	Dotations et subventions	1 107 309.00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	159 030.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	7 700.00
Chap. 66	Charges financières	0.00	Chap. 76	Produits financiers	0.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	383 000.00	Chap. 77	Produits exceptionnels	0.00
Chap. 68	Dotations aux provisions		Chap.013	Atténuations des charges	0.00
Total Dépenses réelles		660 922.00	Total Recettes réelles		1 644 498.00
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	983 576.00	Chap. 79	Transferts de charges	0.00
Total Dépenses		1 644 498.00	Total Recettes		1 644 498.00

1 - Les recettes de la section de fonctionnement

a) Les produits des services (chapitre 70) enregistrent une revalorisation de **203 970.00 €**.

Les principaux réajustements proposés portent sur :

- ✓ Un complément de prestations de services refacturées aux régies du port de plaisance et de la régie des parkings opérées par la ville selon les différents champs d'intervention définis pour les exercices 2017 et 2018.
- ✓ Une meilleure facturation par le service des halles et marchés de l'utilisation du domaine public et de droits de voiries.
- ✓ Au budget primitif 2018, une inscription budgétaire relative à la vente de concessions perpétuelles dans les cimetières était prévue. Les travaux de la nouvelle tranche du cimetière Saint Antoine étant toujours en cours, il ne nous sera pas possible de procéder à la commercialisation d'ici la fin de l'année. Il convient donc de procéder à l'annulation de cette inscription à hauteur de 400 000 € et de la reporter au BP 2019.

b) Les impôts et taxes (chapitre 73) enregistrent une hausse de **325 519 €**.

Les principales modifications de ce chapitre portent essentiellement sur l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par la CAPA.

✓ La Communauté d'Agglomération verse à la Ville une attribution de compensation (AC) qui se réduit depuis deux années suite aux transferts de compétence de l'OMT et du CCAS. 2018 voit la montée en puissance de la mutualisation de divers services comme la direction des services d'information et du numérique, la direction adjointe de la commande publique et la Direction des Ressources humaines. Ainsi il a été décidé que le montant de l'attribution de compensation prévu à hauteur de 16 542 850 euros au BP 2018 soit diminuée de 713 488 € ; soit un montant final estimé de 15 829 362 €. Ces mutualisations feront l'objet d'une régularisation éventuelle en fonction de la clé de répartition retenue et des actes réalisés.

✓ La commune perçoit la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui n'évolue que très légèrement. La question des transferts de compétences entre communes et EPCI demeure prégnante aujourd'hui. Dans ce contexte, se pose en particulier la question des charges de centralité et de leur juste évaluation lors de ces transferts. Le processus intercommunal récent (loi de 1999) a très peu pris en compte l'idée de faire supporter les charges de centralité au niveau intercommunal. De fait, les équipements transférés ne sont pas ceux où les charges de centralité sont les plus importantes. Ainsi le développement économique, compétence obligatoire qui accompagne le transfert de la TP, est devenu une affaire intercommunale. En revanche les équipements sportifs et culturels, compétence non obligatoire, n'ont pas fait l'objet de transferts massifs. Si de nombreuses collectivités territoriales ont déjà pris des mesures pour en tenir compte, cela n'était pas le cas de la Ville d'Ajaccio. Même si il n'existe pas aujourd'hui de règle universelle permettant d'intégrer et d'évaluer au mieux ces charges de centralité, nous avons avec les services compétents de la communauté d'agglomération pu déterminer un montant estimatif de 1 253 608 €. Ce coût total de centralité représente 14,75 € par habitant et par an.

c) Les dotations et participations (chapitre 74) affichent une progression de **1 107 309 €**.

Les principaux réajustements proposés portent sur :

✓ Au titre des dotations de l'Etat : + 86 676 € :

Dotations de l'Etat	Notifications 2016	Notifications 2017	Notifications 2018	Budget primitif 2018	Compléments Dm n°2
Dotation Forfaitaire	10 253 715	9 495 494	9 488 754	9 566 000	- 77 246
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 331 747	1 396 499	1 390 000	+ 6 499
Dot. Nat. de Péréquation	1 686 436	1 649 343	1 770 783	1 650 000	+ 120 783
Total DGF	13 156 731	12 476 584	12 656 036	12 606 000	+ 50 036
Dotation titres sécurisés	15 090	15 090	37 870	15 000	+ 22 870
Dotation FCTVA	0	15 584	13 770	0	+ 13 770

✓ Au titre des compensations fiscales : - 11 017 € :

Compensations fiscales	Notifiées 2016	Notifiées 2017	Notifiées 2018	Budget primitif 2018	Compléments Dm n°2
Compensation dotation spécifique TP	166 808	51 915	0	28 000	- 28 000
Compensation de la taxe d'habitation	1 963 872	2 457 995	2 545 573	2 558 000	- 12 427
Compensation de la taxe foncière	115 781	78 405	82 410	53 000	+ 29 410
Total des Compensations Fiscales	2 246 461	2 588 315	2 627 983	2 639 000	- 11 017

✓ Au titre du FPIC : - 3 639 € :

Fonds de compensation	Notifiées 2016	Notifiées 2017	Notifiées 2018	Budget primitif 2018	Compléments Dm n°2
FPIC	1 126 492	1 077 508	1 074 361	1 078 000	- 3 639

✓ Les autres recettes du chapitre concernent les subventions et aides obtenues et notifiées après le vote du budget primitif :

▫ Les subventions et participations obtenues auprès de la CTC au titre des animations culturelles, du fonctionnement musée Fesch et des bibliothèques qui n'avaient pu être inscrites au budget primitif faute de notification non reçues.

▫ Les subventions provenant de différents partenaires Etat Capa et Caf et notifiées après le vote du budget dans le cadre du cdv, des activités des maisons de quartiers et diverses actions sociales....).

▫ Diverses subventions européennes pour 623 K €. La Commune d'Ajaccio étant chef de File de plusieurs projets (CIEVP, QUALIPORTI), elle doit assumer son rôle de pilotage et de gestion du

projet dans sa globalité. Il lui est notamment nécessaire après encaissements des recettes FEDER, d'assurer le reversement des quotes-parts de subventions dues aux différents partenaires (cf. dépenses au chapitre 67).

2 - Les dépenses de la section de fonctionnement

La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général (chapitre 011) enregistrent une hausse de 773 492 €.

Les principaux crédits de ce chapitre se répartissent de la manière suivante :

- ✓ L'animation culturelle, les bibliothèques, le musée Fesch, le patrimoine à hauteur de 199 000 €.
- ✓ Le programme des animations de fin d'année pour un montant complémentaire de 57 000 €.
- ✓ Des compléments de crédits pour la direction des affaires européennes dans le cadre des opérations pilotées par la direction des affaires européennes pour un montant global de 87 000 €.
- ✓ Des dépenses supplémentaires prises en charge par la commune au titre du contrat de ville pour 90 000 €.
- ✓ Des compléments de dépenses pour la direction de la jeunesse et de la vie dans les quartiers à hauteur de 34 000 €.

Ces nouvelles inscriptions budgétaires ont été possibles grâce à l'obtention et la notification de subventions (cf. Chap. 74 en recettes de fonctionnement).

- ✓ Des enveloppes complémentaires de crédits à hauteur de 105 K€ € sont attribuées à l'ensemble des services pour des charges non connues lors de l'élaboration du budget primitif.
- ✓ Enfin 201 K€ sont prévus au titre de frais d'honoraires et d'expertise et de divers frais d'actes et de contentieux.

b) Les charges de personnel (chapitre 012) enregistrent une baisse de 654 600 €.

Cette baisse constatée est liée à la mutualisation de divers services comme la direction des services d'information et du numérique, la direction adjointe de la commande publique et la Direction des Ressources Humaines.

c) Le chapitre 65 autres charges de gestion courante progresse de 159 030 €.

Les principaux réajustements proposés portent sur :

- ✓ Une inscription complémentaire de 11 200 € est nécessaire concernant les diverses indemnités et charges sociales des élus suite à l'augmentation de taux de cotisation en juillet 2018.
- ✓ Un réajustement de 29 145 € concernant la dernière participation de la Ville au titre du fonctionnement de la gare routière. (CCI)
- ✓ Cette décision modificative abonde également de 84 000 € les crédits concernant les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés, au tissu associatif culturel, sportif et social.

✓ Une augmentation de 60 000 € de la subvention d'équilibre du Budget annexe de l'ANRU (cf. vote de la Dm n°1/2018 délibération 2018/129).

d) Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 67) comptabilisent de nouvelles inscriptions pour un montant global de **383 000 €**.

Comme indiqué dans le commentaire du chapitre 74 la Commune d'Ajaccio étant chef de File de plusieurs projets (CIEVP, QUALIPORTI), elle doit assumer son rôle de pilotage et de gestion du projet dans sa globalité. Il lui est notamment nécessaire après encaissements des recettes FEDER, d'assurer le reversement des quotes-parts de subventions dues aux différents partenaires.

e) Pour compléter la section **les opérations d'ordre** enregistrent les calculs des amortissements des immobilisations pour un total de **983 576 €**.

II - En section investissement les inscriptions nouvelles concernent :

La section enregistre principalement des réajustements de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	0.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	Chap. 13	Subventions reçues	6 000.00
Chap. 204	Subventions d'équipement	0.00	Chap.16	Dettes et emprunts	0.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	298 150.00	Chap.27	Immobilisations financières	0.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	-111 574.00	Chap. 024	Produit des cessions	0.00
Chap. 26	Participations et créances rattachées	800 000.00			
Total Dépenses réelles		989 576.00	Total Recettes réelles		6 000.00
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chap. 040	Opérations d'ordre amortissements	983 576.00
Total Dépenses		989 576.00	Total Recettes		989 576.00

Cette décision modificative prévoit au sein de la section d'investissement des réajustements de crédits à la hausse ou à la baisse en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours. Des transferts et des virements de crédits sont prévus au sein de ces chapitres de dépenses d'équipements.

1 - Les dépenses de la section d'investissement

Les principales dépenses de la section concernent :

a) Le **chapitre 21** comptabilise les acquisitions de décors et de luminaires dans le cadre de la programmation des illuminations de Noël pour 260 K€.

b) Au **chapitre 26** est prévue la part 2018 de la Ville pour la recapitalisation de la Société Publique Locale de Transports Muvitarra » pour un montant de 800 000 €.

2 - Les recettes de la section d'investissement

L'équilibre de la section est réalisé essentiellement à partir de la comptabilisation des amortissements des immobilisations au sein du chapitre 040 « opération d'ordre budgétaire ».

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le projet de Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'année 2018, tel qu'exposée ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 12 novembre 2018,

ADOpte

Par 36 voix pour et

7 non participations (M. Luciani, M. Ciabrini, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, M. Leonetti, Mme Simonpietri, Mme Giacometti)

Le projet de Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'année 2018, tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI